



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 52526

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les suites qu'elle compte donner à la recommandation de la Cour des comptes conséquemment à ses contrôles sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale (LFSS), en l'espèce mettre fin à la pratique de présentation des résultats intégrant des retraitements sans justification comptable.

Texte de la réponse

Des échanges entre l'administration et la Cour des comptes ont conduit à distinguer deux logiques de présentation et les opérations correspondantes : une logique comptable et une logique économique. La logique économique est cohérente avec la mission d'analyse et d'explication des déterminants des soldes, nécessaire pour éclairer le Parlement dans le cadre des débats sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), et doit donc prévaloir dans les publications de la commission des comptes de la sécurité sociale ainsi qu'en loi de financement de la sécurité sociale. Il est à noter que ces différentes présentations sont totalement neutres sur les soldes ; elles n'ont d'incidence que sur les masses de recettes ou de dépenses. Pour faciliter le travail de la Cour des comptes concernant son avis sur les tableaux d'équilibre, la pratique instaurée en 2008 de lui transmettre les deux présentations sera reconduite de manière à ce que le passage de l'une à l'autre lui soit parfaitement transparent.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52526

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5784

Réponse publiée le : 26 janvier 2010, page 903